

Maîtriser la gestion des ATMP dans votre entreprise : éviter la reconnaissance pour minimiser l'impact financier

Objectifs

- Différencier l'accident de travail et l'accident de trajet
- Répondre efficacement à une demande de maladie professionnelle
- Connaître les délais d'instruction d'un ATMP
- Comprendre les impacts de la reconnaissance d'un ATMP
- Connaître la procédure de contestation d'un ATMP

Public

DRH, RRH, juristes, responsable sécurité

Programme

1- L'accident du travail et l'accident de trajet : attention à la confusion :

- Pourquoi distinguer accident de travail et accident de trajet ?
- Les formalités à respecter par l'employeur et le salarié
- Les recommandations pour remplir la DAT
- Les recommandations pour rédiger des réserves motivées et remplir le questionnaire d'enquête

Exercice pratique : rédaction d'une lettre de réserves

2- La demande de maladie professionnelle : comment répondre à la CPAM ? :

- Analyser les conditions fixées par les tableaux de maladie professionnelle
- Calculer le délai de prise en charge et la durée d'exposition au risque
- Répondre au questionnaire d'enquête et émettre des réserves

Exercice pratique : Analyse des documents d'une demande de MP et rédaction de courrier de réserve

3 - Les délais d'instruction d'un ATMP :

- Connaître les délais d'instruction d'un accident du travail
- Connaître les délais d'instruction d'une maladie professionnelle

4- Les impacts de la prise en charge d'un ATMP

- Mesurer les intérêts pour le salarié
- Analyser les conséquences pour l'employeur

5- La contestation de la prise en charge d'un ATMP

- Procéder à la saisine de la commission de recours amiable de la CPAM
- Connaître la procédure contentieuse devant le pôle social du tribunal judiciaire

Méthodes pédagogiques

- Etudes de cas réels d'AT/MP
- Echanges sur les difficultés rencontrées par les entreprises dans leurs rapports avec la CPAM
- Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé avant le début de la formation
- Présentation PPT
- Un support pédagogique est remis à chaque participant

Maîtriser la gestion des ATMP dans votre entreprise : éviter la reconnaissance pour minimiser l'impact financier

Suivi et évaluation des résultats

- Document d'évaluation de satisfaction
- QCM de positionnement en entrée et d'évaluation des acquis de fin
- Exercices et cas pratiques tout au long de la formation
- Certificat de réalisation individuel

Tarif

Adhérent : 449€ HT (TVA 20%)

Non adhérent : 499€ HT (TVA 20%)

Durée

1 demi-journée, soit 4 heures de formation

Intervenant(s)

Anne JALILOSSOLTAN,

Date(s)

SESSION

01 Déc 2026 14:00 / 18:00